



I n s t i t u t français
des relations internationales

La mer de Barents : vers un nouveau « grand jeu » ?

Viviane du Castel

Octobre 2005

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier les personnes suivantes pour l'aide qu'ils lui ont apportée :

Bard BREDROP-KNUDSEN, Directeur, Ministère norvégien de la Défense, Oslo

Julie CHRISTENSEN, Membre du Storing, chercheur et rédacteur du rapport n°30 (2004-2005) du Storing « Opportunités et enjeux dans le Nord », Oslo

Alda Morice CHRISTENSEN, Secrétaire, Ambassade royale de Norvège, Paris

Rolf Einar FIFE, Directeur général, Ministère norvégien des Affaires étrangères, Direction générale des affaires juridiques, Oslo

Eiler Nils FLEISCHER, Premier secrétaire (Affaires politiques), Ambassade royale de Norvège, Paris

Sverre JERVELL, Conseiller senior, Ministère norvégien des Affaires étrangères, Direction de la zone nord, des questions polaires et de la sécurité nucléaire, Oslo

Docteur Kai LIE, Ambassadeur de Norvège, Institut norvégien pour les études de Défense, Oslo

Arild MOE, Directeur adjoint, Institut Fridtjof Nansen, Lysaker

Rune RAFAELSEN, Secrétaire général, Secrétariat norvégien du Conseil de Barents, Kirkenes

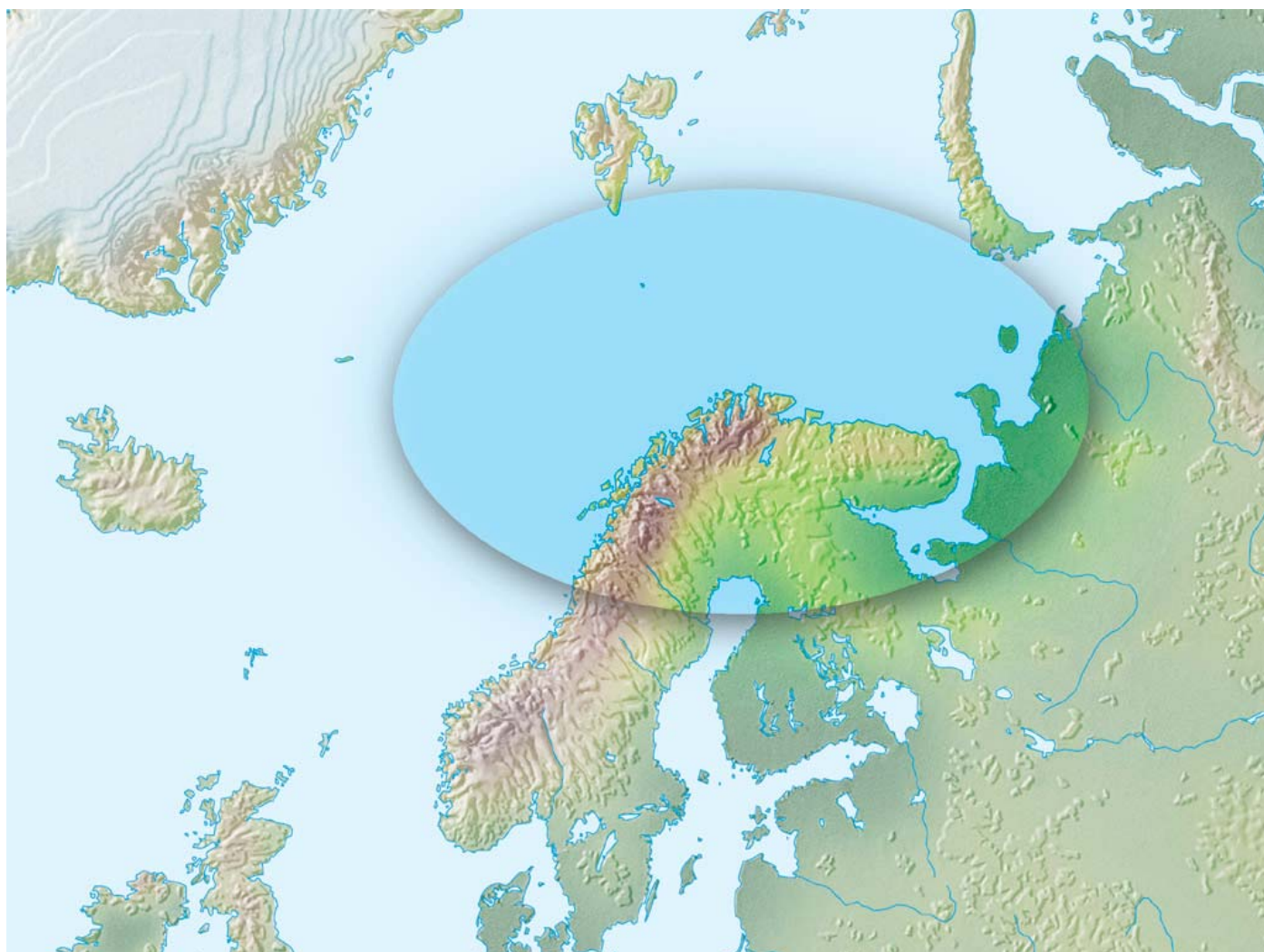
Pernille RIEKER, Chercheur senior, Institut norvégien des affaires internationales, Oslo

Peter Joan SCHEI, Directeur, Institut Fridtjof Nansen, Lysaker

Jonas Gahr STØRE, Ministre des Affaires Etrangères, ancien Directeur de la Croix rouge de Norvège

SOMMAIRE

<u>I- DES INCERTITUDES JURIDIQUES QUI ENTRAVENT LE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE EN MER DE BARENTS</u>	7
<u>1- Des aménagements juridiques nécessaires</u>	7
<u>A- La délimitation des zones maritimes et le traité de 1920 concernant le Spitzberg</u>	7
<u>B- Le droit des peuples autochtones</u>	10
<u>I-2- Une politique énergétique respectueuse de l'environnement</u>	11
<u>A- Le nouveau « grand jeu » des hydrocarbures</u>	11
<u>B- Un impérieux besoin de préserver l'environnement</u>	14
<u>II- LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET DE SÉCURITÉ DE LA NORVÈGE</u>	17
<u>II- 1 Une politique de voisinage orientée sur la stabilité</u>	17
<u>A- Une nécessaire « bonne entente » avec la Russie</u>	17
<u>B- L'intégration pour une coopération régionale</u>	18
<u>II-2 Un regard « intéressé » des deux Grands</u>	20
<u>A- Poursuite du rapprochement avec l'Union européenne</u>	20
<u>B- Une nouvelle base pour les relations avec les Etats-Unis</u>	22
<u>ANNEXES</u>	23
<u>I- La Norvège – Points essentiels</u>	24
<u>II- Régime de l'océan arctique</u>	26
<u>III- La coopération régionale dans le Grand Nord</u>	27
<u>IV- Principaux centres de recherche norvégiens sur la mer de Barents</u>	31
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	32



La mer de Barents : vers un nouveau « grand jeu » ?

A l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Norvège, l'IFRI, en collaboration avec l'Ambassade de Norvège en France, organise une journée de travail sur les problématiques stratégiques et de sécurité de la mer de Barents.

Dans cette optique, la présente étude s'attache à présenter quelques éléments d'analyse sur la région, sur son besoin de stabilité et ses diverses recherches de systèmes d'alliance, avant de suivre quelques pistes de réflexion sur quelques incertitudes juridiques entravant le développement énergétique en mer de Barents, et les grandes orientations de la politique extérieure et de sécurité de la Norvège.

L'étude s'efforce de formaliser pour chaque thème des scénarios d'avenir, qui peuvent constituer autant de thèmes d'approfondissement.

Entre besoin de stabilité et recherches d'alliés

La Norvège¹ a su, durant toute la guerre froide, se doter une doctrine stratégique combinant la loyauté envers l'OTAN (dont elle est membre fondateur) et une « politique de confiance » vis-à-vis de l'URSS. Le Grand Nord² demeure très important dans le contexte géostratégique actuel, même après la fin de la bipolarité, et même si la Norvège tend à revoir à la baisse les menaces militaires et stratégiques régionales (notamment en raison de la faiblesse actuelle de la flotte russe du Nord³) pour privilégier les risques environnementaux, ou liés aux questions ethniques ou aux disparités économiques. Tout en développant un dialogue avec la Russie, la Norvège a accepté l'installation sur son territoire, à Vardo, d'un radar américain d'alerte avancée, dans le cadre de la Missile Defense (MD), ainsi que de lever son moratoire sur l'organisation d'exercices des forces de l'OTAN dans cette région.

La fin de la guerre froide a modifié la géopolitique du continent européen, avec des conséquences particulières pour la Norvège. La dimension nucléaire demeure dans le Grand Nord⁴, notamment en raison d'une forte présence militaire russe. Peu à peu, l'intérêt de

¹ Voir annexe I.

² Le Grand Nord de l'Europe recouvre à la fois le Nord de la Norvège, de la Suède, de la Finlande et de la Russie dans sa partie Nord-Ouest.

Depuis la fin de l'URSS (1989-1991), deux grandes évolutions sont apparues :

- l'immigration en provenance de la Fédération de Russie ;
- la dépopulation relative de la région russe limitrophe, due à un certain nombre de facteurs économiques structurels.

Le région du Grand Nord telle qu'elle est considérée ici recouvre la région norvégienne de l'Arctique qui se décompose ainsi : archipel du Spitzberg/Svalbard (64.000 km²), partie occidentale de la mer de Barents (libre de glace, même en hiver), l'île Jan Mayen et les eaux qui l'entourent. C'est une région de grande importance pour la Norvège, notamment en raison des ressources naturelles considérables qui ont été découvertes et qui constituent le moteur de son industrialisation.

³ Flotte russe du Nord : 1 porte-avions, 3 croiseurs, 6 destroyers, 2 frégates, 10 corvettes, 12 sous-marins SSBN et 22 autres sous-marins.

Source : « The Norwegian Atlantic Committee, Nordic security. », « The Military Balance », Oslo, 2003.

⁴ Après la mise en place progressive par les Etats-Unis d'une stratégie nucléaire orientée vers le Nord, la Norvège a pris une part active à la détente en Europe, afin de ne pas être trop impliquée dans la rivalité stratégique entre l'URSS et les Etats-Unis. Le dispositif de sécurité du pays s'organisait néanmoins ainsi :

- les Etats-Unis garantissaient la sécurité maritime et aérienne ;

l'OTAN pour la région semble diminuer. L'Union européenne, de son côté, renforce sa coopération interne en matière de sécurité, notamment dans le domaine militaire avec la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) ; mais l'opinion publique norvégienne, profondément indifférente aux questions de défense, s'oppose à l'adhésion à l'Union. Dès lors, la Norvège organise sa politique autour de quatre objectifs essentiels⁵ :

- conserver l'OTAN comme une « police d'assurance » ;
- essayer de devenir partie prenante à la PESD sans pour autant adhérer à l'Union européenne ;
- équilibrer le mouvement vers une identité européenne de sécurité et le maintien des liens transatlantiques ;
- prévenir la marginalisation politique de la Norvège dans la sécurité régionale du Nord.

Ainsi, la Norvège privilégie-t-elle deux piliers :

- la mise en place d'un dialogue sur le Grand Nord avec les pays occidentaux ;
- le développement progressif d'une coopération bilatérale avec la Russie.

La « bataille pour l'énergie » qui se prépare dans le Grand Nord relance l'intérêt pour cette région de nombreux pays et acteurs non étatiques (compagnies pétrolières, ONG, institutions multinationales...). Quant à la Norvège, elle n'est plus aussi convaincue de l'étroitesse et de la solidité de ses liens avec les Etats-Unis : elle craint un retournement subit de la politique américaine, du type de celui qu'a connu récemment l'Arabie saoudite. La Norvège se trouve ainsi confrontée à un enjeu énergétique qui prend une nouvelle dimension, et à un défi diplomatique : clarifier ses relations avec Washington, définir ses relations avec l'UE, dans une position de quasi membre, sans adhésion.

-
- l'OTAN dominait les engagements multilatéraux de la Norvège (avant 1991, ni les Nations unies, ni la CSCE n'offraient de garanties de sécurité suffisantes) ;
 - la Norvège ne participe pas à la coopération politique européenne, le pays n'ayant pas adhéré à l'Union.

⁵ « Relevant Force – Strategic Concept for the Norwegian Armed Forces », Ministère norvégien de la Défense, Oslo, 2004.

I- Des incertitudes juridiques qui entravent le développement énergétique en mer de Barents

1- Des aménagements juridiques nécessaires

A- La délimitation des zones maritimes et le traité de 1920 sur le Spitzberg

Le traité de 1920 sur le Spitzberg garantit à la Norvège la pleine et entière souveraineté sur l'archipel, aux conditions stipulées⁶.

Le gouvernement norvégien donne la priorité à la sécurité maritime au Svalbard⁷, où la navigation est souvent difficile⁸. De plus, en raison de l'essor des croisières autour du Svalbard, de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité maritime dans la région ont été prises ces dernières années⁹.

Le traité de 1920 sur le Spitzberg n'a pas empêché quelque contestation de la souveraineté de la Norvège, principalement en raison de la situation stratégique de la région et des potentialités énergétiques qu'elle recèle. Ce texte est pourtant ouvert à toutes les parties qui souhaitent y adhérer, dans le but de consolider la paix en Europe mais aussi de protéger les intérêts des signataires.

Depuis 1974, l'URSS puis la Fédération de Russie, ont soutenu le principe d'un partage des eaux en mer de Barents dit par secteur, alors que la Norvège revendique l'application du principe dit de la ligne médiane. La portion maritime comprise entre ces deux lignes couvre 155.000 km² (soit près de la moitié de la superficie de la Norvège).

<u>Position de la Russie</u>	<u>Position de la Norvège</u>
La règle qui s'applique est celle de la ligne du secteur ¹⁰ , énoncée en 1926 : la souveraineté sur la masse terrestre n'est pas encore bien définie.	La règle qui s'applique est celle de la ligne médiane . Il faut prendre tout le temps nécessaire pour trouver une solution qui soit à la fois équitable et politiquement acceptable par tous.

Aujourd'hui, la question est de savoir si le traité de 1920 sur le Spitzberg est toujours équitable. En effet, même si la souveraineté de la Norvège sur l'archipel a été reconnue par le

⁶ Voir notamment ses articles 1, 2 et 3.

⁷ Le Svalbard (nom norvégien de l'archipel dont le Spitzberg est l'île principale) est situé à plus de 650 km au nord du cap Nord, à mi-chemin entre la Norvège et le pôle Nord. Le Spitzberg n'est reconnu comme territoire norvégien que depuis le traité de 1920. (voir aussi l'annexe II)

⁸ Les causes potentielles d'accident sont multiples : glace, vent, lumière, profondeur, etc.

⁹ Ex. : l'acte du port, applicable au Svalbard.

¹⁰ A ce sujet voir en annexe II- Le régime de l'océan arctique.

traité de 1920, la prise en compte de l'évolution contemporaine du droit de la mer (Convention de Montego Bay de 1982) pourrait entraîner une extension des droits des pays signataires. Avec des conséquences potentielles gênantes pour la Norvège, sur la pêche, le pétrole, l'environnement, etc. Un des risques réside en effet dans le fait que certains pays signataires¹¹ entendent exploiter les ressources naturelles en mer de Barents autour de l'archipel du Svalbard/Spitzberg, y compris dans les zones de pêches norvégiennes, qui ne sont pas aujourd'hui totalement délimitées. L'Islande, notamment affirme cette prétention.

La position de la Norvège dans les discussions sur les différentes zones s'appuie sur les règles en matière de délimitation maritime énoncées par le droit international de la mer¹². La jurisprudence récente de la Cour de Justice internationale de La Haye a confirmé qu'une ligne médiane provisoirement tracée pouvait être utilisée comme point de départ, pour être ensuite probablement ajustée ou décalée en fonction de facteurs géographiques appropriés. Au-delà de ces discussions sur les modes de délimitation des zones, les parties au traité cherchent également à trouver des voies de coopération équitables, acceptables par tous, en matière d'énergie et de pêche notamment.

Délimitations actuelles des différentes zones en mer de Barents¹³

<u>Dénomination des zones</u>	<u>Commentaire</u>
Zone de protection de pêche – Svalbard (1977)	Un des buts essentiels de la zone est d'assurer la gestion et la protection des ressources vivantes, puisque ce secteur est une des pépinières les plus importantes pour les stocks halieutiques ¹⁴ .
Zone économique exclusive de 200 miles marins (1976 et 1984) ¹⁵	Il s'agit de la zone maritime dite des 200 miles marins ¹⁶ , au-delà des eaux territoriales, sur laquelle l'Etat riverain exerce des droits souverains de nature économique et fonctionnelle.
Plateau continental (depuis 1970) ¹⁷	Prolongement du continent sous la mer limité par le talus continental et s'étendant à des profondeurs inférieures à 200 mètres. La grande majorité des ressources de la mer et des fonds marins se trouve dans cette zone.

¹¹ Ex. : Islande, les pavillons de complaisance.

¹² Voir la Convention de Montego Bay de 1982.

¹³ Voir rapport du Storting (parlement norvégien) n°30 (2004-2005), « Opportunities and Challenges in the North », Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2005.

¹⁴ Voir le rapport du Storting n°12 (2001-2002) : « *Protection de la richesse de la mer (de Barents)* », Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2002.

¹⁵ La zone économique exclusive (ZEE) s'étend sur 200 miles marins à partir des côtes d'un Etat, dans laquelle celui-ci a, en vertu de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer (1982), la capacité d'exploiter les ressources de la mer et des fonds marins ainsi que la responsabilité de leur protection.

¹⁶ 1 mile marin = 1.852 mètres.

¹⁷ Bases : accord sur la mer du Nord avec la Grande-Bretagne et le Danemark (1965), Convention de Genève sur le plateau continental (1958), ainsi que plusieurs accords bilatéraux avec les pays voisins de la Norvège.

Zone grise : zone provisoire de pêche ¹⁸	La zone grise dans la partie sud de la mer de Barents est une région pour laquelle la Russie et la Norvège ont conclu un traité relatif à l'application de la réglementation concernant la pêche pratiquée par des pays tiers. Elle s'étend sur 41.500 km ² de zone controversée, ainsi que sur 23.000 km ² de zone norvégienne reconnue et sur 3.000 km ² de zone russe reconnue, soit un total de 67.500 km ² . Une zone de pêche protégée de 200 miles marins a été établie autour du Svalbard le 3 juin 1977. La zone de l'île Jan Mayen est une zone de pêche proclamée en 1979 et établie le 28 mai 1980.
Zone de chevauchement	Les accords de 1974-1976 permettent une gestion des ressources halieutiques dans la zone de chevauchement. Une commission mixte russo-norvégienne se réunit tous les ans afin d'établir la répartition des quotas globaux définis, tout en tenant compte de la liberté de choix pour les prix. Cette zone n'est toujours pas régie par une solution juridique acceptée par toutes les parties.

La Norvège attache beaucoup d'importance à la délimitation du plateau continental et de la zone des 200 miles en mer de Barents. Elle souhaite un accord qui tienne compte des intérêts de toutes les parties¹⁹. L'accord sur une ligne de délimitation libérerait un potentiel sans précédent pour la coopération sur le secteur des réclamations de recouvrement, qui couvre 176.000 km². Cet espace est particulièrement important pour les questions touchant au pétrole. Les gouvernements norvégien et russe sont convenus qu'aucune activité pétrolière ne devait commencer dans le secteur des réclamations de recouvrement jusqu'à ce qu'un accord de délimitation ait été signé. Ce moratoire s'applique aux activités d'exploration et d'exploitation. Des modalités pragmatiques existent pourtant sur le terrain. La coopération formelle pourra commencer dès que l'accord de délimitation sera entré en vigueur.

Si les questions de principe ne sont toujours pas réglées, des solutions pratiques sont toutefois mises en œuvre pour régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent, sans préjuger de la solution juridique finale. La Norvège et la Russie ont ainsi privilégié les contacts bilatéraux (nombreux et positifs) pour tenir compte des réalités sur le terrain.

¹⁸ Droit d'exercice du contrôle et de contrainte sur les navires : les pêcheurs et navires norvégiens sont inspectés par la Norvège. Il en va de même pour les Russes. Pour les Etats tiers, c'est la Norvège qui les inspecte. Il n'y a pas de mesures de contraintes de la Norvège sur la Russie, ni inversement.

¹⁹ Déclaration de politique étrangère de Jan Petersen, ministre norvégien des Affaires étrangères, devant le Storting, le 15 février 2005.

Dans ces conditions, pourquoi les deux pays n'arrivent-ils pas à trouver un accord équitable et acceptable ? Pour les Norvégiens, les raisons déterminantes tiennent plus au climat politique intérieur russe qu'aux normes juridiques : il reste à convaincre les Russes qu'un tel accord n'équivaldrait pas pour eux à une perte de territoire ou de puissance.

B- Le droit des peuples autochtones

La Norvège a développé de nombreux programmes pour promouvoir le droit des peuples autochtones et souhaite concrétiser ses efforts au plan international, en établissant une « déclaration des peuples indigènes »²⁰. A ce sujet, il convient de souligner l'importance de la coopération régionale au sein du Conseil Arctique²¹ concernant les peuples autochtones, qui y ont le statut de membres permanents. Leur participation s'étend aussi aux problèmes écologiques et des différentes communautés habitant le Grand Nord.

En Norvège, la population Same, autrefois appelée Lapps, est estimée entre 30.000 et 40.000 personnes. En 1989, les Same ont obtenu leur premier parlement (le Samediggi), dont le siège est à Karasjok. Leur territoire s'étend sur les régions polaires de la Norvège, de la Suède, de la Finlande et de la Russie (presqu'île de Kola).

Hypothèses pour le futur

Les questions énergétiques, de sécurité, d'environnement, ou tenant aux processus de construction et de coopération régionales, sont limitées, voire bloquées, par des problèmes juridiques non résolus.

- Un règlement pragmatique des questions juridiques en suspens apparaît comme une perspective réaliste. Les problèmes sont réglés au fur et à mesure. Depuis peu, on constate une présence plus appuyée du langage juridique dans les relations de la Norvège avec la Russie. La Russie commencerait à comprendre que la politique norvégienne ne vise pas à l'évincer du Svalbard/Spitzberg. La Norvège s'est, semble-t-il, résignée à vivre avec le nucléaire russe, dans la mesure où celui-ci est une base de la politique russe de puissance, ainsi que de la politique énergétique du pays.
- L'établissement d'un accord entre certaines compagnies pétrolières (ex. : Total, compagnies allemandes) et les compagnies norvégiennes pourrait être un bon moyen pour conclure des accords semblables avec la Russie. Si le boom pétrolier ne fait de toute évidence que commencer, la gestion du temps par la Russie demeure un facteur d'incertitude :
 - o la Russie peut prendre tout son temps,
 - o mais la Norvège possède la technologie et les capitaux.

²⁰ Dans ce travail, la Norvège est assistée par le Parlement Same, l'université de Tromsø, le collège universitaire de Bodo, le collège universitaire de Kautokeino et l'association mondiale pour les troupeaux de rennes.

²¹ Voir en annexe III pour plus de détails.

- L'établissement d'accords avec l'Union européenne dans le cadre de la politique régionale ou de la politique de voisinage, pourrait convenir au gouvernement norvégien comme à l'opinion publique du pays. Il appartient éventuellement aux responsables norvégiens de convaincre leur électorat de la nécessité d'adhérer à l'Union européenne.

*

I-2- Une politique énergétique respectueuse de l'environnement

A- Le nouveau « grand jeu » des hydrocarbures

La Norvège a attribué, en 1980, le premier permis de production en mer de Barents, mais la totalité de la mer méridionale de Barents n'a été formellement ouverte pour les opérations pétrolières qu'en 1989. Jusqu'ici, un total de 41 permis de production a été attribué et plus de 60 puits d'exploration ont été forés dans ce secteur²².

Les estimations des ressources non encore découvertes indiquent qu'environ un milliard de mètres cubes d'équivalents de pétrole restent à découvrir en mer de Barents méridionale, ce qui représente environ un tiers de toutes les ressources non découvertes sur le plateau continental, ainsi qu'autour des îles Lofoten.

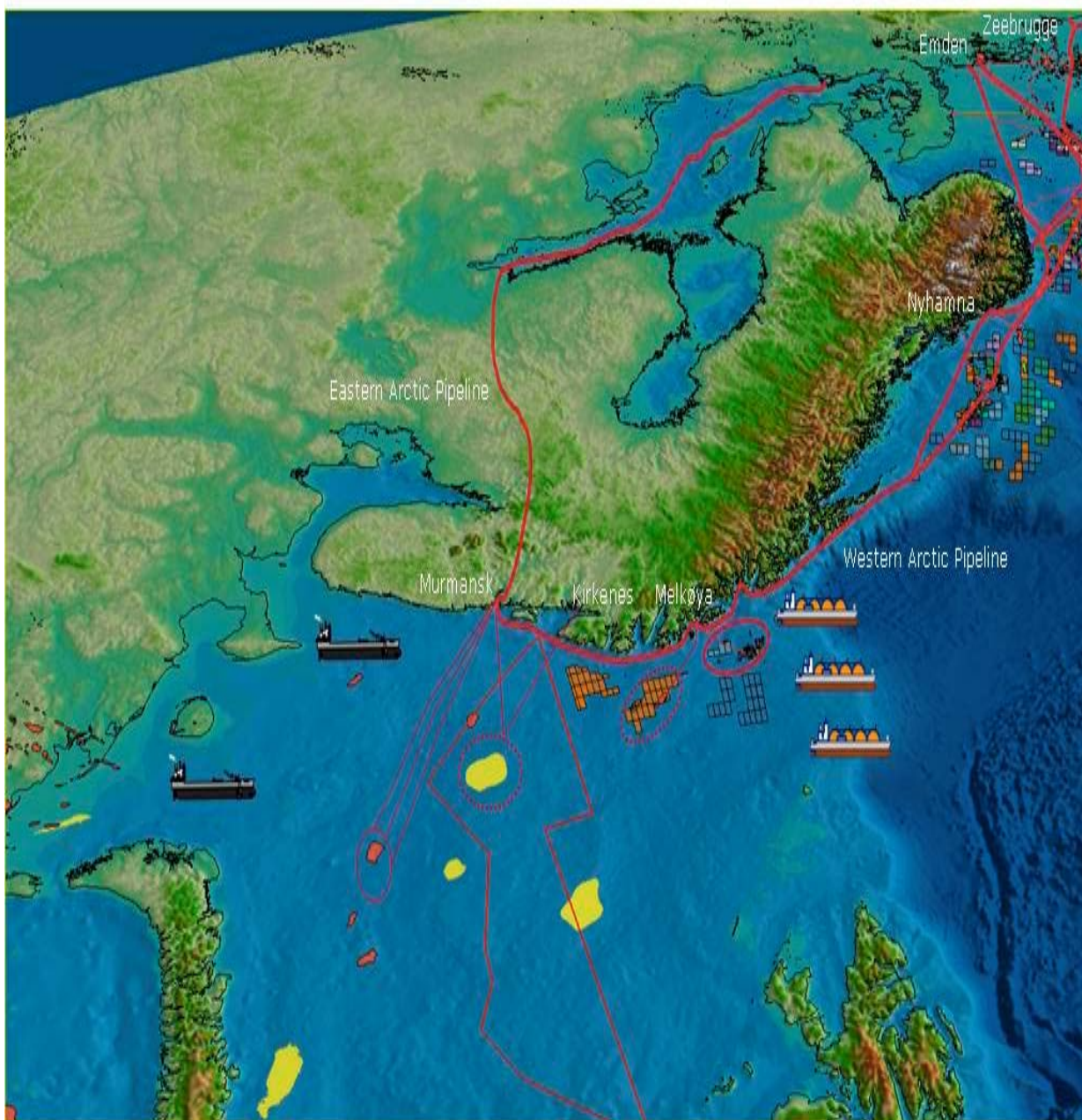
Les nouvelles découvertes de gaz en mer de Barents sont prometteuses (ainsi qu'à Tromsø et dans le Finnmark, pour l'essentiel, sans doute dans les champs de Snohvit, Albatross et Askeladd). Ces découvertes *off shore* exigeront un transport par pipeline vers, de préférence, Haltenbanken²³. De même, des réserves importantes existent, du côté russe, en mer de Kola. La Russie a récemment annoncé qu'elle allait explorer de nouveaux gisements en mer de Barents et sur terre, notamment celui de Shokman.

Depuis décembre 2003, les secteurs de recherche ont été étendus à Bjornoya, Tromsøflaket, ainsi qu'à des secteurs autour de la calotte polaire et sur la côte de Finnmark. En 2003, le gouvernement norvégien a procédé à une réorganisation complète du système des licences, avec un nouveau système d'attribution des permis de production (de janvier à octobre, tous les ans). En décembre 2004, un permis de production a été attribué dans ce secteur aux concessionnaires de Snohvit²⁴. (*Mettre une carte détaillée de la région*)

²² Les réserves pétrolières norvégiennes prouvées en Norvège s'élèvent à 12,8 milliards de m³, tandis que les réserves de gaz situées sur le nouveau champ de Snohvit sont estimées à 210 milliards de m³. Le gaz n'est pas exploité en mer de Barents.

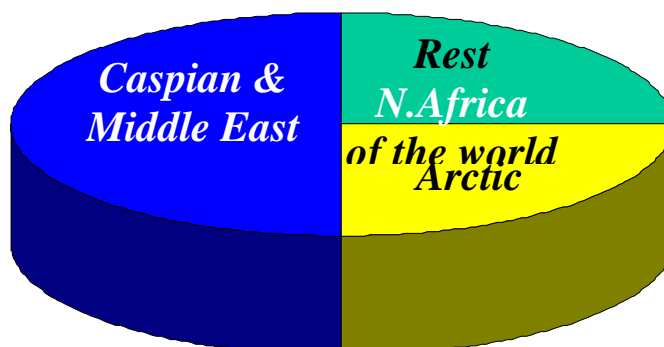
²³ La construction d'une usine de liquéfaction à Melkoya s'inscrit dans ce processus.

²⁴ Voir rapport n°14 du Storting (2004-2005) sur la sécurité en mer et sur le système de réponse d'urgence face à une pollution pétrolière, Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2005.



La mer de Barents : vers un nouveau « grand jeu » ?

To Find Potential



Kilde : EXXONMobil Development, 2004

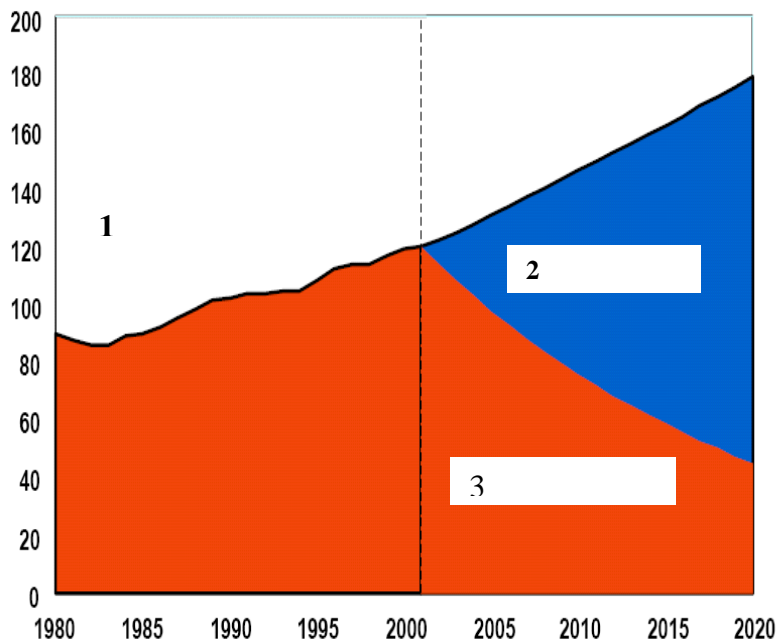
Les compagnies norvégiennes ont développé de nombreuses expertises en partenariat avec la Russie. La future coopération pétrolière dans cette région devrait procurer de bonnes retombées économiques pour les deux pays, mais pour l'instant le problème de la délimitation des zones respectives de juridiction demeure.

Pétrole et Gaz

Légende :

Le tableau est en million de barils/jour (en 2004)

- 1- Demande en pétrole et gaz
- 2- Nouvelle production
- 3- Production existante



Kilde: ExxonMobil Development

La mer de Barents : vers un nouveau « grand jeu » ?

Le concept de « corridor international » de transport à travers le nord de la Norvège, de la Suède et de la Finlande (région connue sous le nom de Calotte du nord - Nordkalotten) inclut le port et le système ferré de Narvik²⁵, et pourra ainsi contribuer au développement régional, en limitant les tensions. La ville portuaire de Kirkenes peut aussi constituer une tête de pont pour le transport maritime de et vers Mourmansk ainsi que le reste de la Russie du nord-ouest²⁶.

Hypothèses pour l'avenir

La demande de pétrole et de gaz augmente sans cesse, notamment celle de la Chine et de l'Inde, alors que la production mondiale peine à suivre le même développement.

- Les hydrocarbures de la mer de Barents peuvent permettre d'éviter un nouveau choc pétrolier, grâce aux récentes découvertes de gisements de pétrole et de gaz.
- Tout en exploitant de nouveaux gisements, la Norvège pourrait, en parallèle, développer davantage sa politique de diversification énergétique (hydraulique²⁷, éolienne,...). A terme, une telle reconversion s'avérera sans doute nécessaire.
- Le développement de l'exploitation de cette région apparaît également comme un substitut aux pressions géopolitiques et à la dépendance énergétique, notamment vis-à-vis du Moyen-Orient.

B- Un impérieux besoin de préserver l'environnement

Si globalement l'environnement apparaît aujourd'hui bien respecté dans la région, il n'en demeure pas moins vulnérable. Actuellement, les menaces qui pèsent sur l'écosystème de la mer de Barents, et de l'Arctique d'une façon plus générale, se répartissent en quatre risques majeurs²⁸ :

- La préservation des ressources halieutiques : en dépit des mesures de contrôle et de régulation, la pêche intensive continue au-delà des limites biologiques. De plus, il existe aussi une compétition entre les espèces de poissons autochtones et allochtones qui pourrait conduire à la diminution des stocks pouvant être exploités commercialement²⁹. Cependant, l'état général des stocks halieutiques est plutôt satisfaisant.
- Le risque de pollution lié à l'activité des secteurs gazier et pétrolier : ce risque de pollution est majeur en raison de l'exploitation des gisements actuellement découverts

²⁵ Ville de Norvège de 18.577 habitants, réputée pour l'exportation du minerai de fer suédois.

²⁶ Kirkenes est proche de la grande industrie de la péninsule de Kola. Le projet de construction actuellement envisagé d'une voie ferrée de Kirkenes à Nickel s'explique par les intérêts industriels.

²⁷ La Norvège dispose du plus important potentiel hydraulique d'Europe. Ce pays produit plus de 99% de l'électricité qu'il consomme.

²⁸ Voir le rapport de l'agence de l'ONU spécialisée sur les questions d'environnement, UNEP, automne 2004.

²⁹ Il s'agit là de la lutte entre les espèces nouvelles et anciennes de poissons.

(et à découvrir), ainsi que de l'accroissement du trafic maritime sur la « route du Nord ».

- La pollution radioactive³⁰ : la région de Mourmansk détient le stock de déchets radioactifs le plus important du monde. Même s'il faut souligner que les niveaux de radioactivité relevés sont actuellement faibles et, en l'état, ne présentent pas de risque pour la population et l'environnement, il convient d'établir une stratégie de long terme pour le stockage de ces déchets et leur manipulation.
- Les risques induits par le changement climatique³¹ : le réchauffement climatique et la fonte des glaces sont un sujet préoccupant, étudié par de nombreux organismes comme le Centre international Arctique de recherches de l'université de l'Alaska à Fairbanks, l'Année polaire internationale (IPY), le panel intergouvernemental sur le changement de climat (IPCC), ou encore le Conseil arctique. Le protocole de Kyoto, signé entre autres par la Norvège et la Russie, devrait prendre effet en 2012.

En mer de Barents, la Norvège met progressivement en place de nouvelles régulations dans le cadre des accords internationaux environnementaux, et cherche à les renforcer.

Hypothèses pour le futur

La question de la protection de l'environnement dans la région de la mer de Barents est au centre des préoccupations des responsables politiques et économiques norvégiens.

- La mise en place d'une politique cohérente et applicable par tous est urgente. La dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique auront des conséquences de plus en plus fortes si une politique de régulation raisonnée n'est pas à la fois mise en place et respectée.
- L'instauration d'un mode de « développement durable » devient un impératif immédiat. Un équilibre entre les hommes, les ressources renouvelables et les impacts des activités sur la planète suppose une politique souvent perçue par l'opinion publique comme a priori incompatible avec le développement économique.
- L'hypothèse de la « poubelle radioactive » ou d'un nouveau Tchernobyl reste ouverte, en l'état actuel des matériels militaires russes.

*

* *

³⁰ Déchets radioactifs, combustibles irradiés stockés sans sécurité, navires militaires russes à propulsion nucléaire dans un état de délabrement avancé en mer de Barents et, notamment, à Mourmansk, dans la presqu'île de Kola et à Arkhangelsk.

Exemples récents d'accidents et de naufrages de navires et sous-marins russes :

- 12.08.2000 : naufrage du sous-marin nucléaire Koursk ;
- 30.08.2003 : naufrage du sous-marin K-159, désarmé et remorqué vers un chantier de démontage ;
- 24.03.2004 : avarie grave du croiseur lance-missile à propulsion nucléaire Pierre le Grand.

³¹ Il existe au Spitzberg de nombreuses stations de recherche. L'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Japon ont installé des stations permanentes, notamment à Ny Alesund. La coopération scientifique et technique avec la France se développe essentiellement grâce à la Fondation franco-norvégienne pour la recherche scientifique (recherches climatologiques et pollution nucléaire).

II- Les grandes orientations de la politique extérieure et de sécurité de la Norvège

II- 1 Une politique de voisinage orientée sur la stabilité

La Norvège mène une politique active en veillant à ses relations de bon voisinage avec la Russie (délimitation du plateau continental et des zones de pêche, dépollution nucléaire). Elle tient à œuvrer au renforcement de la coopération régionale en mer de Barents.

Membre fondateur de l'ONU, la Norvège a occupé le siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité en 2001-2002. Depuis les accords d'Oslo, la Norvège est très engagée au Proche-Orient, ainsi que dans le règlement d'autres conflits régionaux : Colombie, Sri Lanka, Philippines, Népal, Soudan.

A- Une nécessaire « bonne entente » avec la Russie

La coopération bilatérale avec la Russie évolue favorablement et englobe un grand éventail de domaines³² :

- En mer de Barents, la coopération directe entre les autorités des deux pays est généralement bonne.
- La coopération des secteurs privés est moins dynamique : les échanges commerciaux entre les deux pays ont augmenté de 30% en 2004, mais il faut encore établir des conditions stables et applicables, qui dépendent pour l'essentiel des autorités russes.
- Le développement des ressources pétrolières dans le Grand Nord implique de nouveaux moyens juridiques et pratiques de coopération entre les compagnies norvégiennes et russes.
- L'exploitation à venir des ressources d'hydrocarbures *on shore* et *off shore* en mer de Barents pourrait constituer une base pour la coopération économique future.
- La Norvège souhaite donner une place prépondérante aux problématiques environnementales et aux questions liées aux ressources énergétiques, tant au plan bilatéral qu'au sein du Conseil Arctique et dans le cadre de la coopération entre les régions de la mer de Barents.
- La délimitation du plateau continental et de la zone des 200 miles marins en mer de Barents constituent des enjeux importants pour les deux pays.
- La coopération bilatérale doit concerner les stocks halieutiques en mer de Barents, et donc les relations économiques générales, la recherche scientifique et la gestion des pêches (contrôle des prises), ainsi que les expéditions de recherche scientifique.
- La coopération en matière de sécurité nucléaire³³ vise deux objectifs : sauvegarder la santé, l'environnement et l'activité économique de la pollution radioactive ; empêcher

³² Déclaration de politique étrangère de Jan Petersen, ministre des Affaires étrangères, devant le Storting, le 15 février 2005.

³³ Notamment en ce qui concerne les déchets nucléaires radioactifs, les sous-marins nucléaires, le risque d'accident dans les centrales nucléaires russes, le traitement du carburant nucléaire usagé, l'installation de retraitement de Mayak, le stockage, etc.

les vols et les disparitions de matière radioactive et fissile. Avec la fin de la menace et des tensions militaires, la présence militaire russe dans la péninsule de Kola³⁴ ainsi qu'à Arkhangelsk³⁵, a connu une réduction mais elle demeure importante. Le siège de la flotte russe du Nord - stratégiquement capitale pour Moscou - est toujours à Mourmansk.

Hypothèses pour le futur

La coopération Norvège-Russie pourrait évoluer de façon positive pour tous les acteurs.

- La politique énergétique pourrait devenir un moyen de pallier le déséquilibre économique, tout en stabilisant les relations politiques.
- Une politique de coopération permettrait d'affirmer une position modérée et équilibrée entre les Etats-Unis et l'Union européenne.
- Cette coopération pourrait constituer un certain contrepoids face à la montée en puissance de la Chine. Les think tanks américains estiment dans leur grande majorité que la montée en puissance de la Chine constitue le problème politique majeur du XXI^e siècle. Dès lors, une coopération Russie- Norvège pourrait permettre d'atténuer partiellement l'affaiblissement relatif de la Russie en verrouillant à notre avantage la mer de Barents.

B- L'intégration pour une coopération régionale

La Norvège ne veut pas être perçue comme une nation isolée mais comme intégrée dans une communauté plus vaste. Dans ce but, elle a développé nombre de coopérations régionales³⁶. Une rapide présentation des différentes institutions permet de saisir l'importance de cette coopération pour la stabilité régionale.

- Le Conseil de Barents³⁷ : La coopération de Barents a formellement été établie le 11 janvier 1993 lors de la déclaration de Kirkenes, à la suite d'une initiative norvégienne³⁸. Le but du Conseil de Barents est de favoriser les contacts entre les individus, et le développement économique, ainsi que de créer de bonnes conditions pour les échanges interrégionaux.

³⁴ La péninsule russe de Kola se situe au nord de la Carélie. La ville principale est Mourmansk, où est installée une base aérienne et sous-marine. Le port de Mourmansk est accessible toute l'année. L'activité de ce port est très liée à l'armée. C'est aussi le port terminal de la « voie maritime du Nord » qui longe les côtes russes de l'Arctique et permet d'atteindre Vladivostok. Dans cette région sont exploités les apatites (d'où on extrait les phosphates), le fer ainsi que des métaux rares. Cette région est donc très polluée.

³⁵ Port de Russie situé sur la mer Blanche. Population : 376.178 habitants. Ses activités essentielles sont la pêche et les industries du bois.

³⁶ Voir Arne Olav Brundtland, « La politique norvégienne de sécurité après la guerre froide », Oslo, Norvège, 1996. Ce document se trouve sur le site des informations des ministères norvégiens : www.odin.dep.no

³⁷ Voir développements en annexe.

³⁸ La Norvège en assure la présidence pour la période 2003-2005.

- Le Conseil nordique³⁹ : La coopération nordique a beaucoup évolué, surtout depuis l'adhésion du Danemark, de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne. Toutefois cette coopération, qui s'articule essentiellement autour du Conseil nordique⁴⁰, cherche à maintenir une collaboration informelle par des mécanismes permettant aux gouvernements de se concerter dans les domaines essentiels. L'UE est concernée par la région de Barents parce que la Suède et la Finlande en sont membres, mais aussi en raison de son poids économique et politique dans les relations globales de la Russie avec les pays occidentaux. A ce titre, l'UE devrait développer sa coopération avec la Russie avec des programmes déjà existants, tels que la « dimension nordique 2004-2006 », la politique de voisinage ou encore la participation aux organismes de coopération régionale (Conseil de Barents, Conseil régional de Barents, Conseil des Etats de la Baltique, Conseil nordique).
- Le Conseil des Etats de la mer Baltique (CEMB)⁴¹ : La sécurité collective étant un de ses objectifs essentiels, il aborde des questions politiques. Le CEMB sert de forum régional généraliste, axé sur la nécessité d'accroître la coopération et la coordination entre tous les pays riverains de la mer Baltique.
- Le Conseil Arctique⁴² : Le Conseil Arctique est un forum intergouvernemental qui vise à aplanir les défis relevés par les Etats arctiques : protection de l'environnement et amélioration des conditions de la vie économique, politique, sociale et culturelle dans les pays concernés.

Cette coopération multidimensionnelle et multi-institutionnelle permet à ces forums divers d'imaginer des solutions pragmatiques aux questions soulevées, au fur et à mesure qu'elles apparaissent, avec l'accord de toutes les parties concernées.

L'Institut de Barents⁴³, qui sera opérationnel dès janvier 2006, entend considérer la région de Barents comme la périphérie centrale de l'Europe. A terme, cet institut vise à devenir le spécialiste des questions frontalières. Il sera spécialisé dans la recherche sur les ressources et la coopération dans les régions frontalières⁴⁴.

³⁹ Voir développements en annexe.

⁴⁰ En 1990, le Conseil de Ministres du Conseil nordique a établi le « Nordic Environment Finance Corporation » (NEFCO), qui est un instrument important dans les efforts de réduction de la pollution de la Russie du nord-ouest. Le NEFCO associe des projets du Conseil de Barents et des projets du Conseil Arctique.

⁴¹ Voir développements en annexe.

⁴² Voir développements en annexe.

⁴³ L'Institut de Barents développera, dès janvier 2006, ses activités en coordination avec le secrétariat norvégien du Conseil de Barents, tout en étant une institution indépendante. L'université de Tromsø, le collège universitaire d'Alta et le collège universitaire de Bodo seront des partenaires privilégiés. Le nouveau gouvernement norvégien n'a pas encore entériné son statut définitif.

⁴⁴ Voir « The Barents Institute- « Borderology »- Resaerch on Ressources and Cooperation in Border Regions », Project description draft, Kirkenes, janvier 2005.

Hypothèses pour l'avenir

- La coopération régionale pourrait se faire de façon plus large en incluant l'Union européenne, notamment en prenant pour modèle le processus de Barcelone⁴⁵
- La coopération transfrontalière relative aux préoccupations des acteurs de la région apparaît comme une solution pragmatique permettant d'aboutir à une solution équitable pour tous grâce à une coopération informelle.
- Des centres universitaires articulés aux différents conseils de coopération pourraient constituer un moyen intéressant de dialogue, d'échanges et de coopération pour favoriser la stabilité régionale.

*

II-2 Un regard « intéressé » de deux Grands

Depuis le 1^{er} mai 2004, l'attention de l'Union européenne s'est déplacée vers l'Est. De plus, le rapport des forces entre l'association européenne de libre échange (AELE)⁴⁶ à quatre et l'UE à 25 s'est profondément modifié, et l'influence de la Norvège au sein de l'UE s'est encore amoindrie. Mais contrairement à l'UE, la Norvège se trouve avantagée quand les cours du dollar et du pétrole sont élevés.

A- Poursuite du rapprochement avec l'Union européenne

Après un premier refus d'adhérer à la Communauté économique européenne (CEE) en 1972 (53,6%), le « non » norvégien de 1994 (52,2%) est apparu comme un signal fort de la part de l'opinion norvégienne. Cependant, la Norvège a adhéré à l'espace économique européen (EEE)⁴⁷ en 1994 puis à l'espace Schengen⁴⁸ en 2001. Si la classe politique est très partagée quant à cette éventualité, la question d'une adhésion a été de nouveau évoquée lors de la campagne électorale pour les élections législatives du 12 septembre 2005⁴⁹.

La Norvège est très attachée à l'OTAN mais elle a émis le souhait de participer, en tant qu'allié non membre de l'Union, à l'élaboration de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD)⁵⁰.

⁴⁵ Le processus de Barcelone (1995) comprend 27 pays, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Un partenariat euro-méditerranéen (PEM) a été créé avec pour objectif principal de faire du bassin euro-méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération en vue de garantir la paix, la stabilité et la prospérité.

⁴⁶ L'association européenne de libre échange (AELE) a regroupé, à Genève, à partir de 1960 et à l'initiative de la Grande-Bretagne, les pays européens ne souhaitant pas adhérer à la CEE. Aujourd'hui, l'AELE ne compte plus que quatre membres : l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse.

⁴⁷ L'espace économique européen (EEE) est fondé sur le principe des quatre libertés de circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes.

⁴⁸ L'espace Schengen est un espace libre de circulation des personnes entre les Etats signataires de l'accord.

⁴⁹ L'opposition de gauche (le parti travailliste de Jens Stoltenber et ses deux alliés, la gauche socialiste [opposée notamment à la prospection pétrolière en mer de Barents] et le parti centriste) a remporté ces législatives face à la coalition de centre-droit du Premier ministre Kjell Magne Bondevik (Cette formation regroupe les démocrates-chrétiens, les conservateurs et les libéraux).

⁵⁰ La Norvège a notamment participé à l'opération « Concordia » en Macédoine.

Dès lors, la participation de la Norvège dans de multiples forums et processus européens la fait apparaître de plus en plus comme un quasi membre de l'Union européenne, sans qu'elle y ait pourtant adhéré. Cette situation est inconfortable pour la Norvège, tant le pays se trouve en porte-à-faux sur de nombreux points, essentiels pour sa politique intérieure et internationale :

- Limitation de sa capacité d'influence sur les processus décisionnels européens (la Norvège subit les décisions de Bruxelles sans pouvoir participer à leur élaboration).
- Absence de participation dans les politiques communes de l'Union européenne (Euro, mise en retrait dans le dialogue UE- Russie- Etats-Unis).
- Limite de son influence dans les relations entre l'EEE et l'AELE d'une part et l'UE de l'autre (retrait du Danemark et de l'Autriche de l'AELE, retrait de la Suisse de l'EEE, etc).
- A la différence de l'UE, l'EEE n'est pas compétent dans des domaines pourtant essentiels pour la Norvège (union économique et monétaire, politique agricole commune, Europe de la pêche, Politique étrangère et de sécurité commune, etc.)

Le concept de *dimension septentrionale* de la politique européenne a été lancé en 1997 par le Premier ministre finlandais. Cette initiative a abouti à l'adoption par le Conseil des ministres de l'UE d'un plan d'action pour la période 2000-2003⁵¹ : ce document définit l'espace couvert, à savoir l'Islande, la région de Barents et l'espace Arctique⁵².

La dimension nordique⁵³ est un cadre conçu pour encourager le dialogue et la coopération politiques dans le nord de l'Europe. Elle a été lancée par l'UE, adoptée par le Conseil européen de décembre 1997, et est devenue une partie intégrante de la coopération régionale de l'UE.

Hypothèses pour le futur

Dès lors, trois scénarios se présentent à la Norvège :

- Poursuite de l'inclusion progressive de la Norvège dans les différentes structures européennes (le plus probable, sans doute) ;
- Gel de l'intégration aux structures européennes ;
- Retrait de l'EEE, ce qui reviendrait à dissoudre cette organisation qui ne compterait plus alors que le Lichtenstein et la Suisse et l'Islande (sauf si ce pays suit la voie de la Norvège).

⁵¹ <http://www.baltinfo.org/eu>

⁵² La coopération Arctique est essentiellement représentée par le Conseil Arctique (1996). Voir annexe III.

⁵³ La dimension nordique s'étend aux régions de la Baltique, de l'Arctique et de la Russie occidentale. Son but est de trouver des solutions aux défis spécifiques à ces régions et d'augmenter la coopération des Etats européens. Les secteurs de coopération sont essentiellement l'environnement, la sécurité nucléaire, la coopération énergétique, l'oblast de Kaliningrad, les infrastructures, la coopération économique, le développement social, etc.

B- Une nouvelle base pour les relations avec les Etats-Unis ?

Depuis les changements impulsés par le 11 septembre 2001, les Etats-Unis expriment un nouvel intérêt pour la région de la mer de Barents, davantage fondé sur son importance énergétique que sur des considérations géostratégiques. Cette tendance s'est encore accrue ces derniers temps, en raison de facteurs nouveaux lourds de conséquences à long terme, notamment l'augmentation continue du prix du baril de pétrole (peut-être jusqu'à 100 dollars) et le cyclone qui a frappé le Sud des Etats-Unis et le Golfe du Mexique, le 29 août 2005.

Dans la mesure où les investissements énergétiques sont à la fois coûteux et risqués, et exigent des engagements à long terme, les compagnies pétrolières et gazières américaines, ainsi que le gouvernement américain, cherchent à renforcer leur propre sécurité énergétique. Les Etats-Unis et la Norvège ont ainsi lancé, en décembre 2004, un « dialogue sur le Grand Nord » en se concentrant sur les défis majeurs, à savoir :

- Coopérer en protégeant l'environnement ;
- Traiter le problème de la non-prolifération et du nettoyage nucléaires ;
- Développer le secteur de l'énergie.

La Norvège tente de s'adapter à la nouvelle donne géopolitique, et cherche à avoir une vision maîtrisée de ses capacités, tout en informant ses partenaires de ses options, par exemple en instaurant des programmes destinés à des V.I.P. de pays-clefs, notamment des Etats-Unis⁵⁴ et d'Europe. Elle développe des politiques d'information et de coopération dans des domaines jugés essentiels : culture, politique, santé, éducation, environnement, nucléaire, etc. Pour sa propre reconnaissance internationale, la Norvège a besoin d'être plus présente dans les institutions de l'Union européenne, et auprès de ses opinions.

Hypothèses pour le futur

- La nouvelle carte énergétique permettra sans doute à la Norvège de consolider ses positions internationales.
- Beaucoup de chercheurs en Norvège se demandent si la nouvelle diplomatie norvégienne ne risque pas d'être d'abord mise en œuvre par les compagnies pétrolières et gazières norvégiennes, en fonction de considérations plus économiques que politiques.
- Une réorientation stratégique de la Norvège pourrait aboutir au renforcement de la dimension arctique et de la dimension septentrionale. Le couronnement de cette réorientation géostratégique pourrait être l'adhésion de la Norvège à l'Union européenne au terme d'une longue préparation de l'opinion publique norvégienne. L'adhésion de la Norvège à l'Union européenne renforcerait indubitablement les capacités énergétiques de l'UE.

⁵⁴ Exemple : Voyage d'Hillary Clinton au Spitzberg, en 2005.

ANNEXES

I - La Norvège- Points essentiels

II- Le régime de l'Océan arctique

III- La coopération régionale dans le grand Nord

- Coopération de Barents
- Conseil arctique
- Conseil nordique
- Conseil des Etats de la baltique

IV- Les principaux centres de recherches

I- La Norvège – Points essentiels

La Norvège se situe sur la partie occidentale de la péninsule scandinave, constituant ainsi le pays le plus septentrional d'Europe⁵⁵. Sa superficie (386.958 km²- y compris les îles du Spitzberg : 62.700km² et Jan Mayen : 373 km²) la place en cinquième position des pays d'Europe, avec une population de 4.552.200 habitants. La Norvège se caractérise par une grande tradition démocratique⁵⁶ et une grande stabilité politique. La situation politique et économique très stable influe favorablement sur le comportement des entreprises et des investisseurs, le pays ne présentant aucun risque commercial.

	<u>Données</u>
Superficie (km ²)	386.958 dont Spitzberg : 62.700 Jan Mayen : 373 km ²
Trois mers	- la mer du Nord au sud-ouest - la mer de Norvège au nord ouest - la mer de Barents au nord.
Frontières	De la Russie sur 196 km De la Finlande sur 727 km De la suède sur 1.619 km
Population	4.552.200 (dont minorité lapone : 0,5%)
Répartition de la population	75% vivent au sud du 62 ^e parallèle
Densité de la population (hab./km ²)	14,9

La Norvège se situe aux confins de l'Europe et au contact de la Russie. Si la Norvège est membre de nombreuses organisations internationales⁵⁷, son atlantisme fondamental l'amène à entretenir d'importantes relations avec les Etats-Unis, relations qui constituent la pierre angulaire de sa politique de sécurité. La Norvège accentue ainsi la coopération de Barents mais s'appuie aussi sur une coopération avec les Etats-Unis⁵⁸, le Canada, l'Allemagne⁵⁹, le Royaume-Uni, la France⁶⁰ et l'Union Européenne (UE). Ces pays développent un intérêt

⁵⁵ La Norvège s'étire sur 1.752 km depuis la mer du nord jusqu'à la mer de Barents (où la présence de population permanente est rendue possible grâce à l'effet réchauffant du Gulf Stream). Ce pays a 21.925 km de côtes (réparties en 3.419 km de côtes principales, 2.413 km de côtes autour des grandes îles et 16.093 km de côtes autour des petites îles et fjords).

⁵⁶ La Norvège est une monarchie constitutionnelle (basée sur la constitution de 1814). Le souverain n'a qu'une autorité symbolique. Le Premier ministre est responsable devant le parlement (Storting) élu au scrutin direct pour 4 ans.

⁵⁷ Onu, Ocd, Bird, Fmi, Omc, Otan.

⁵⁸ Cette coopération est essentiellement orientée sur les futurs approvisionnements en pétrole et gaz de la mer de Barents et sur les questions d'environnement.

⁵⁹ Le dialogue avec l'Allemagne a débuté au niveau politique en 2004. L'Allemagne est le plus grand acheteur de gaz norvégien. L'Allemagne coopère étroitement avec la Russie dans de nombreux secteurs : ce qui pourrait servir de base pour une coopération accrue entre la Norvège et la Russie en mer de Barents.

⁶⁰ Depuis 2002, la Norvège est devenue le premier fournisseur de la France en pétrole et gaz. Source : André Lambert (Chef de la mission économique à Oslo), « Exporter en Norvège », éd. Ubifrance, Paris, 2004 (p.39).

croissant pour cette région, notamment en raison de ses ressources énergétiques existantes et potentielles⁶¹.

Défense et sécurité de la Norvège

Actuellement, il existe une forte coopération bilatérale et multilatérale : le conflit Est-Ouest a été remplacé par la coopération Est-Ouest. Le but de cette participation est triple :

- Sauvegarder les intérêts de la Norvège ;
- Maintenir la stabilité politique ;
- Résoudre les problèmes transfrontaliers⁶².

Les objectifs de la sécurité norvégienne pour la période 2005-2008⁶³ sont officiellement les suivants :

- Prévenir les guerres et l'émergence de différents types de menace pour la sécurité norvégienne et pour la sécurité collective.
- Contribuer à la paix, la stabilité et le développement du droit international.
- Faire respecter la souveraineté norvégienne, les droits et intérêts norvégiens ; et sauvegarder la liberté d'action de la Norvège en cas de pressions politiques, militaires, ou autres.
- Assurer une éventuelle défense collective avec l'OTAN.
- Protéger la société des attaques d'Etats ou d'acteurs non étatiques.

⁶¹ Pétrole, environnement, forêts, ressources halieutiques, etc.

⁶² A titre d'exemple, on peut citer le Conseil Euro-Arctique sur Barents (Barents Euro-Arctic Council : BEAC).

⁶³ « Relevant force- Strategic concept for the norwegian armed forces », Ministère norvégien de la Défense, Oslo, 2004.

II- Régime de l'Océan arctique⁶⁴

Afin d'éviter une revendication sur « un territoire sans maître », le président de la Cour suprême du Canada avait proposé la **théorie des secteurs** inspirée du principe de la contiguïté : un territoire sans maître adjacent est considéré comme le prolongement naturel d'un territoire étatique. L'URSS avait soutenu cette prétention en 1926 mais les autres Etats riverains (Danemark, Norvège, Etats-Unis) s'y sont opposés. Cette théorie n'a donc pas été acceptée par la communauté internationale.

L'Océan arctique n'a pas de régime spécifique et son régime juridique est régi par le droit de la mer défini par la Convention de Montego Bay du 10 décembre 1982 : les riverains exercent leur souveraineté sur la mer territoriale jusqu'à 12 miles des lignes de base au-delà de leur territoire, et disposent des droits exclusifs sur les ressources naturelles dans la zone économique exclusive des 200 miles à partir des lignes de base. Au-delà s'étend la haute mer non susceptible d'appropriation nationale, et soumise à un régime de liberté d'accès dans le respect des règles de Montego Bay et du droit international général.

Le « Traité de Paris concernant le Spitzberg » (traité sur le Svalbard)⁶⁵ conclu en 1920 concerne les îles comprises entre les longitudes de 10° Est et de 35 Est et les latitudes de 74° Nord et 81° Nord Il a été signé par quarante nations et attribue à la Norvège la souveraineté sur l'archipel du Svalbard⁶⁶. Les entreprises et les particuliers des pays signataires ont le droit d'exercer certaines activités économiques aux mêmes conditions que les sociétés norvégiennes. L'établissement de fortifications ou de bases navales est interdit sur tout l'archipel, qui ne doit pas servir à des fins militaires. La loi de 1925 sur le Svalbard reconnaît que l'archipel fait partie intégrante du royaume de Norvège.

La législation norvégienne sur le plateau continental⁶⁷ s'applique à toute cette région, à l'exception du territoire du Svalbard et de ses eaux intérieures, régies par le traité de 1920 concernant le Spitzberg.

⁶⁴ Voir Jean-Paul Pancraccio, « Droit international des espaces », Armand Colin, Paris 1997 et Emmanuel Decaux, « Les eaux mêlées de l'arbitrage et de la justice (droit de la mer et règlement des différends) », in « la mer et son droit », Ed. Pedone, Paris, 2003.

⁶⁵ Le Spitzberg était le nom officiel à l'époque.

⁶⁶ Les îles du Svalbard forment un archipel norvégien situé dans la partie septentrionale de l'Océan arctique, situé à l'Est du Groenland. Il couvre une superficie de 62.700 km² (dont 60% de glaciers) pour une population de 2.977 habitants (dont 2.500 non-Norvégiens : Russes pour la plupart). L'archipel est composé de quatre grandes îles et de plusieurs îles de moindre importance. Le Spitzberg (39.400 km²) est l'île la plus vaste qui occupe à elle seule plus de la moitié de la superficie de l'archipel. Les villes principales du Svalbard sont Longyearbyen (centre administratif du Svalbard ; 1.100 habitants), Ny Alesund, Barentsburg et Pyramiden. 95% du Svalbard appartiennent au domaine public, et le reste se répartit entre les différentes concessions appartenant à des sociétés minières.

⁶⁷ La notion de plateau continental fait référence à la bordure sous marine d'un Etat, délimitée :

- soit par une distance de 200 miles marins au large de la ligne de base ;
- soit par le rebord externe de la marge continentale physique (la largeur maximale étant de 350 miles marins).

Les plateaux continentaux de ces zones constituent un ensemble d'un seul tenant qui s'étend vers le nord du continent jusqu'au Svalbard et se poursuit au-delà de l'archipel.

III- La coopération régionale dans le Grand Nord

Coopération de Barents : Conseil Euro-Arctique sur le Barents (Barents Euro-Arctic Council : BEAC)

La coopération de Barents a formellement été établie le 11 janvier 1993 lors de la déclaration de Kirkenes, à la suite d'une initiative norvégienne⁶⁸.

Elle est organisée à deux niveaux :

- Le conseil euro-arctique de Barents qui opère au niveau inter-gouvernemental
- Et son conseil régional qui opère au niveau régional.

Le Conseil Euro-arctique de Barents : Coopération intergouvernementale.

Cette coopération intergouvernementale est répartie entre différents conseils et comités :

1- Le Conseil Euro-arctique de Barents :

Date de création : 1993 sur une initiative norvégienne

But :

Forum pour la coopération intergouvernementale dans la région de Barents. Il réunit les ministres des Affaires étrangères des pays membres avec une présidence tournante.

Membres :

Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Islande, Russie et la Commission européenne. La France a le statut d'observateur.

Domaines de compétence :

Environnement, économie, transports, culture et infrastructures.

Organisation :

Les conférences parlementaires réunissent des parlementaires des Etats membres du BEAC et des représentants des parlements régionaux et des parlements Sami.

2- Le Conseil régional de Barents :

Ce conseil est composé des représentants de chacune des collectivités ou autorités territoriales : les trois comtés norvégiens (Nordland, Tromsø, Finnmark), un comté suédois

⁶⁸ La Norvège assure la présidence pour la période 2003-2005.

(Norrbotten), un comté finlandais (Lapland) et trois régions russes (les oblast⁶⁹ de Mourmansk, Arkhangelsk, et la république de Carélie), ainsi que d'un représentant de la communauté lapone. Le but est de soutenir et de favoriser la coopération et le développement dans la région de Barents.

3- le comité régional de Barents :

Ce comité est composé de fonctionnaires des comtés des Etats membres ainsi que d'un représentant de la communauté lapone. Il a en charge les réunions du Conseil régional. Il prépare donc les réunions du conseil régional et met en application les décisions prises par le conseil régional.

4- Le comité des Hauts fonctionnaires du Conseil Euro-arctique de Barents :

Ce comité se réunit entre les réunions du BEAC au niveau des ministres des Affaires étrangères des Etats membres, tous les deux ans. Il est composé de fonctionnaires représentant les Etats membres et de la Commission européenne.

Le secrétariat de Barents :

Il existe deux secrétariats du conseil Euro-arctique de Barents

- 1- Le secrétariat norvégien de Barents
- 2- Le secrétariat suédois de Barents (SBS)

*

Le secrétariat de Barents à Kirkenes a joué un rôle significatif dans les efforts de coopération régionale et est susceptible de contribuer davantage encore à l'expansion de la coopération de Barents. La coopération de Barents fournit un cadre politique pour la coopération sur des mesures concrètes : secteurs du commerce et de l'industrie, transport, énergie, protection de l'environnement, gestion des ressources, santé, éducation et culture, mais aussi gestion des services d'urgence ou encore lutte contre le crime organisé. L'institut de Barents est en création⁷⁰ sera un centre de recherche qui travaillera également dans tous ces domaines.

⁶⁹ Région, en russe.

⁷⁰ L'Institut de Barents entrera en fonction en janvier 2006.

Autres organismes de coopération⁷¹

Conseil Arctique

Date de création : 1996 sur une initiative canadienne.

Membres :

Canada, Danemark (y compris le Groenland et les îles Féroé), Royaume-Uni, Finlande, Islande, Norvège, Russie et la Suède. La conférence circumpolaire Inuits, le Conseil lapon, l'association internationale des Aléoutiens sont inclus comme membre de plein droit. A titre d'observateurs sont admis : le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Pologne, et le Conseil nordique.

Organisation :

Chaque pays partenaire est représenté par un « Haut fonctionnaire Arctique », qui doit rencontrer ses homologues au minimum deux fois par an.

Le conseil arctique se réunit tous les deux ans au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Il a sous sa tutelle cinq groupes de travail qui veillent essentiellement à la protection de l'environnement :

- AMAP : artic monitoring and assessment programme;
- CAFF: conservation of Arctic flora and fauna;
- EPPR: emergency prevention, preparedness and response;
- PAME: protection of the Arctic marine environment;
- SDWG: sustainable development working group.

But :

Le conseil Arctique est un forum intergouvernemental qui vise à aplanir les défis relevés par les Etats arctiques : protection de l'environnement et amélioration des conditions de vie économique, politique, sociale et culturelle dans les pays concernés.

La coopération est centrée sur les moyens d'améliorer le bien-être économique, social et culturel des peuples originaires du Grand Nord.

⁷¹ Les organismes de coopération sont relativement nombreux et ne seront donc pas tous cités. A titre d'exemple, il convient de noter :

- le Forum nordique : organisme qui vise à améliorer la qualité de vie des peuples nordiques en fournissant aux chefs d'Etats des pays nordiques les moyens de partager leurs connaissances et expériences face aux défis communs, mais aussi de soutenir le développement et l'exécution des initiatives socio-économiques.
- la Société nordique de finances d'environnement : il s'agit d'un établissement de capital-risque finançant des projets concernant l'environnement en Europe centrale et orientale.
- l'Association de Norden (Pohjola Norden) : organisation non gouvernementale établie dans tous les pays nordiques et ayant pour but de stimuler et d'améliorer la coopération nordique. Ex. : marché du travail, éducation, culture, industrie, médias, aide internationale, environnement, etc.
- l'Académie Calotte : espace de dialogue entre les chercheurs, spécialistes, étudiants et les membres de la société civile.
- Le centre de Neuvosto de Tornedalsradet/Tornionlaakson : le but est de préserver les acquis culturels de la région et d'encourager la coopération internationale et nationale.

La présidence norvégienne du Conseil Arctique⁷² coïncidera, en 2006, avec l'année polaire internationale 2007-2008⁷³.

*

Conseil nordique

Date de création : 1952

Membres :

Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède.

But :

Coopération économique, sociale et culturelle.

La coopération nordique a beaucoup évolué, surtout depuis les l'adhésion du Danemark, de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne. Toutefois, cette coopération cherche à maintenir une collaboration informelle par des mécanismes permettant à leurs gouvernements de parvenir à la meilleure solution de concertation possible sur des positions jugées essentielles.

*

Conseil des Etats de la Baltique

Date de création : 1992

Membres :

Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Russie, Suède, Commission européenne.

But :

Considérer la sécurité comme un de ses objectifs essentiels et aborder certaines questions politiques. Ex. : Traitement des déchets nucléaires russes.

⁷² Les pays membres assurent la présidence du Conseil Arctique à tour de rôle pour une durée de deux ans : 1996-1998 : Canada ; 1998-2000 : Etats-Unis ; 2000-2002 : Finlande ; 2002-2004 : Islande ; 2004-2006 : Russie.

⁷³ L'année polaire internationale (IPY) vise l'observation polaire, la recherche et l'analyse multidisciplinaire dans les régions polaires.

IV- Principaux centres de recherche norvégiens sur la mer de Barents

- Universités norvégiennes de Tromsø, Trondheim, Oslo et Bergen
 - Institut norvégien de la recherche polaire
 - Institut de recherche marine
 - Centre de l'environnement polaire qui regroupe plusieurs instituts :
 - o Institut norvégien de la recherche polaire
 - o Akvaplan-Niva A/S (recherche aquatique)
 - o Une section de la fondation pour la recherche en sciences naturelles et ethnologie (NINA-NIKU)
 - o Une section de l'institut national sur la recherche de la qualité de l'air (NILU)
 - o Une section du centre national de recherche géologique (NGU)
 - o Conseil du patrimoine culturel Samé
 - o Une section de l'institut national de cartographie
 - o Une section de l'institut national de lutte contre les pollutions (SFT)
- But du Centre de l'environnement polaire : Etude de l'eau, de l'air, des sols et des organismes vivants dans les régions boréales.
- Centre universitaire d'études du Svalbard (UNIS)

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrages généraux

- Arne Olav BRUNDTLAND, « La politique norvégienne de sécurité après la guerre froide », Oslo, 1996.
- Bjorn BRUNSTAD, Eivind MAGNUS, Philip SWANSON, Geir HONNELAND, Indra OVERLAND, « Big oil playground, Russian bear preserve or European periphery? The Russian Barents sea region towards 2015 », Eburon, Academic Publishers, Delf, Pays-Bas, 2004.
- Emmanuel DECAUX, « Les eaux mêlées de l'arbitrage et de la justice (droit de la mer et règlement des différends », in « La mer et son droit », Ed. Pedone, Paris, 2003.
- André LAMBERT, « Exporter en Norvège », Ed. Ubifrance, Paris, 2004.
- Arild MOE, « The Northern Areas- Ressources and Interests », Fridtjof Nansen Institute, Lysaker, novembre 2004.
- Jan PANCRACIO, « Droit international des espaces », Armand Colin, Paris, 1997.
- Jan PETERSEN, « Déclaration de politique étrangère », Ministre norvégien des Affaires étrangères, devant le storting, le 15 février 2005.

II- Ouvrages collectifs

- « The Barents Institute – « Borderology » Research on ressources and cooperation in border regions », Project description draft, Kirkenes, janvier 2005.
- Convention sur le droit de la mer, Montegobay, 1982.
- « The Norwegian Atlantic Committee, Nordic security », « The Military Balance », Oslo, 2003.
- Rapport n°12 (2001-2002) du Storting, « Protection de la richesse de la mer (de Barents) », Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2002.
- Rapport n°14 (2004-2005) du Storting, « La sécurité en mer et la système de réponse d'urgence face à une pollution pétrolière », Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2005.
- Rapport n°30 (2004-2005) du Storting, « Opportunities and challenges in the North », Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2005.
- Rapport de l'UNEP, ONU, New York, automne 2004.
- « Relevant force- Strategic concept for the norwegian armed forces », Ministère norvégien des Affaires étrangères, Oslo, 2005.
- Traité concernant le Spitzberg, Paris, 1920.
- « US Perspectives on Barents sea energy issues- Russian –Norwegian oil and gas conference », Stavanger, 26 janvier 2005.

III- Sites Internet

- Association européenne de libre-échange : www.efta.int

- Chambre de commerce franco-norvégienne : www.ccfm.no
- Conseil Arctique : www.arctic-council.usgs.gov
- Conseil des Etats de la mer Baltique : www.cbss.st
- Conseil euro-Arctique de Barents : www.barents.no
- Conseil nordique : www.Norden.org
- Espace économique européen : <http://secretariat.efta.int/webLegalCorner/>
- Institut Fridtjof Nansen : www.fni.no
- Portails officiels norvégiens : www.odin.dep.no
www.norge.no
- Union européenne : www.europa.int

IV- Presse

- Aftenposten
- Les Echos
- L'Express
- Le Figaro
- Le Monde
- Le Nouvel Observateur
- La Tribune